Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_32-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-32

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage : 21 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Isabelle AUFFRET à Christian TROADEC

Absents : /

Ajout d'un TPE pour le service Taxicom

Rapporteur : Dominique COGEN / Technicienne référente : Maurine CUEFF

Le marché pour l'exploitation des services de transport, divisé en 3 lots (TAD « Taxicom », transport périscolaire vers Plijadour et transport scolaire des élèves de primaires et secondaires) a été reconduit le 10 octobre 2025, pour une durée de 4 ans.
Dans ce cadre, Transdev a introduit quelques nouveautés dans l'exploitation du service Taxicom et propose à Poher Communauté d'intégrer un TPE comme mode de règlement pour les usagers.
Un devis a été adressé à Poher Communauté à hauteur de 490 € HT annuels.

A l'unanimité, les membres du Bureau communautaire se prononcent favorablement sur la mise en place d'un TPE comme moyen de paiement au sein du service Taxicom.

Carhaix, le 11 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE